



**Service des infrastructures, transport et environnement
Direction de l'environnement et du développement durable
Division de l'inspection des aliments**

827, boulevard Crémazie Est, bureau 301
Montréal (Québec) H2M 2T8
514 280-4300
www.ville.montreal.qc.ca

**MODES DE PAIEMENT
DEMANDE DE PERMIS OU RENOUVELLEMENT DE PERMIS POUR LES DÉTAILLANTS EN
ALIMENTATION ET LES RESTAURATEURS**

AVIS AUX EXPLOITANTS

Veillez prendre note que plusieurs modes de paiements s'offrent à vous afin de procéder au paiement des frais du permis pour les détaillants en alimentation et les restaurateurs.

PAR LA POSTE :

Faites parvenir votre demande de permis dûment remplie accompagnée d'un chèque ou mandat-poste fait à l'ordre du ministre des Finances, au :
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
Service des permis
200, chemin Sainte-foy, 11^e étage
Québec (Québec) G1R 4X6

PAIEMENT EN LIGNE :

Lorsqu'il s'agit d'un renouvellement de permis uniquement, vous pouvez effectuer celui-ci en ligne à l'adresse www.mapaq.gouv.qc.ca/paiementpermis avec une carte de crédit **s'il n'y a aucune modification à apporter aux renseignements indiqués au formulaire.**

PAIEMENT EN ARGENT :

Dans le cas où vous effectuez votre paiement en argent comptant, vous devez vous présenter en personne à notre bureau, du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30, situé au 827, boulevard Crémazie Est, Bureau 301, Montréal (Québec) H2M 2T8.

Pour le paiement en argent, vous devrez déboursier **des frais administratifs supplémentaires de 1 \$** par demande ou renouvellement de permis.

Division de l'inspection des aliments
Ville de Montréal